

Retour volontaire des personnes relevant de la procédure de Dublin

Si votre transfert vers un autre pays a été décidé, vous devez retourner dans ce pays, qui doit traiter votre demande d'asile.

Si vous le préférez, vous pouvez choisir de retourner dans votre pays. Dans ce cas, vous pouvez demander une aide pour rentrer dans votre pays et y commencer une nouvelle vie.

Vous pouvez obtenir

- une aide pour vous procurer un passeport et des documents de voyage ;
- un billet d'avion ;
- des conseils de l'Office des migrations internationales (OMI) en Norvège ;
- 7 000 couronnes si vous avez plus de 18 ans ;
- 2 000 couronnes si vous avez moins de 18 ans lorsque vous demandez un retour volontaire.

Ceci ne s'applique pas si vous séjournez dans un pays européen ou un

autre pays concerné, voir udi.no pour plus d'informations.

Vous devez partir rapidement

Les délais pour retourner dans le pays européen qui doit traiter votre demande sont courts. Si vous préférez retourner dans votre pays, vous devez donc rapidement vous procurer un document de voyage et rentrer chez vous. Un délai vous sera indiqué pour effectuer cette démarche lorsque vous ferez la demande de retour volontaire auprès de l'OMI.

Procédure de demande

Le formulaire de demande est accessible sur www.iom.no

Téléphonez gratuitement à l'OMI au : +47 23 10 53 20.

Vous pouvez également envoyer un e-mail à iomoslovarp@iom.int